

## Mettre l'aménagement urbain au service des objectifs de développement et de qualité de vie

L'objet de ce chapitre est de situer le projet urbain d'agglomération comme une vision de l'aménagement et de la gestion de l'espace permettant de répondre aux enjeux à la fois en terme d'attractivité et de rayonnement « urbains » de l'agglomération grenobloise (à l'échelle nationale) et en terme de qualité de vie, d'attractivité résidentielle et de cohésion sociale et urbaine (à l'échelle de la région grenobloise).

**Le projet urbain d'agglomération doit permettre d'aménager et gérer l'espace afin de concilier :**

- les impératifs de rayonnement et de développement économique ;
- les enjeux de qualité de vie et d'attractivité résidentielle ;
- la volonté politique d'une plus grande cohésion urbaine et sociale.

### 1 Diagnostic et enjeux pour le territoire

#### Caractériser et qualifier les atouts et/ou les potentialités de l'agglomération grenobloise

- Des atouts environnementaux :
  - un rapport de la ville à la montagne qui est quasi-unique en Europe (qui reste néanmoins à mieux valoriser en évitant que l'urbain tourne le dos à la montagne) ;
  - le rapport à l'eau et l'exceptionnelle qualité de l'eau potable constituent des atouts et des potentialités à utiliser y compris en terme de loisirs urbains et de mise en scène des paysages ;
  - l'image reconnue d'une collectivité très engagée dans les questions environnementales (déchets, énergie, déplacements) : quelle valorisation en terme d'image et de création d'activités ?
- La diversité de l'offre résidentielle et les « identités » des territoires constitutifs de l'image globale de l'agglomération qu'il faut mieux prendre en compte dans les politiques publiques.
- Le développement d'un réseau de transports en commun performants.
- L'existence de pôles spécialisés performants et répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (les pôles technopolitains – recherche/innovation –, les pôles spécialisés à caractère commercial, les zones d'activité spécifiques, les grands pôles d'équipements et de services).
- Un urbanisme qui a permis d'éviter, à la différence d'autres grandes agglomérations, la constitution de grands ensembles en difficulté très excentrés et coupés du reste de l'agglomération.

## **Caractériser et qualifier les contraintes et les faiblesses de l'agglomération grenobloise**

- Les difficultés à trouver un équilibre entre les différents secteurs de la région urbaine (tant aux plans résidentiel et économique qu'au plan de la gestion des espaces et des déplacements) pourraient obérer le développement harmonieux de l'agglomération et de l'ensemble de la région urbaine.
- L'existence de contraintes environnementales fortes :
  - une géographie contraignante pour le développement urbain et économique,
  - une partie importante du territoire métropolitain est exposée à des risques cumulés, tant naturels que technologiques,
  - la pollution de l'air dans la cuvette grenobloise (à qualifier par rapport aux autres agglomérations, les premiers chiffres 2000 montrent que la position de l'agglomération se situe à la médiane des agglomérations françaises).
- Mettre en évidence les risques de congestion liés à la demande croissante de mobilité dans une géographie contrainte (constat à étayer et à mettre en perspective avec la situation d'autres agglomérations de taille comparable).

## **Caractériser les enjeux en terme d'attractivité résidentielle et de qualité de vie**

- Le renforcement de l'armature urbaine de l'agglomération et la mise en synergie des différentes polarités constitueront un enjeu décisif du projet d'agglomération :
  - pour réduire les inégalités urbaines et territoriales,
  - pour assurer une meilleure cohérence avec les projets de ville communaux,
  - pour accroître la lisibilité et l'attractivité des grands pôles économiques et de service.
- L'investissement sur la qualité des espaces publics d'agglomération devrait également être au cœur du projet urbain.

## **2 Orientations pour l'action publique**

### **Elaborer un projet urbain d'agglomération partagé par les acteurs de l'aménagement**

La méthode d'élaboration du projet urbain d'agglomération constitue un enjeu déterminant pour la réussite du projet d'ensemble (voir chapitre 5).

Le projet urbain d'agglomération peut-être approché à travers trois grandes dimensions.

- **Les objectifs politiques** (le sens donné au projet)

- La recherche d'une plus grande cohésion urbaine et sociale doit conduire, d'une part, à mettre les besoins sociaux des habitants au cœur du projet, d'autre part à retenir une démarche sélective en faveur des espaces dégradés ou souffrant d'un manque d'attractivité et de qualité urbaines.
- Les enjeux de qualité de vie et d'attractivité résidentielle conduisent, d'une part, à définir de manière finement territorialisée les objectifs de renouvellement urbain et de construction de logements et, d'autre part, à favoriser l'accès de tous aux espaces naturels de qualité et aux espaces de loisirs.
- Les impératifs de rayonnement et de développement économique conduisent, d'une part, à prendre en compte les enjeux de renouvellement du tissu économique et de structuration des polarités et, d'autre part, les objectifs d'image et de qualité de vie de l'agglomération.

— **Les grands enjeux transversaux du projet urbain** (la cohérence d'ensemble du projet à faire partager par tous les acteurs de l'aménagement)

- Le renouvellement urbain pour l'accueil d'habitat et pour l'activité :
  - l'intervention foncière est un levier essentiel pour conduire la requalification urbaine,
  - mais cela ne doit pas occulter les aspects de planification urbaine en amont et de financement du coût de cette requalification (4 à 8 MF l'hectare, pas plus cher in fine que la périurbanisation, mais à investir en amont de l'opération).
- La lutte contre les inégalités urbaines :
  - développer l'accessibilité des services et des pôles d'emploi (notamment les pôles spécialisés),
  - qualifier les quartiers d'habitat social,
  - articuler les actions du contrat de ville et les actions de requalification urbaine répondant aux dysfonctionnements dus aux formes urbaines.
- L'amélioration des continuités urbaines et des grands espaces publics urbains :
  - remédier à la pauvreté des espaces publics centraux et des parcs urbains par rapport à d'autres villes,
  - traiter les territoires de franges délaissés et mieux les relier dans les grandes continuités urbaines à l'échelle intercommunale,
  - pallier l'absence de réalisations architecturales remarquables (pas de signe fort depuis de nombreuses années et déficit par rapport à d'autres villes),
  - gérer le patrimoine public (voirie, espaces publics, parcs urbains), les espaces extérieurs des ensembles de logements collectifs et des copropriétés.
- Un rapport à la montagne et aux espaces naturels plus valorisé :
  - valoriser les liens et les rapports (mise en scène paysagère) avec les coteaux et les cours d'eau,
  - développer l'accessibilité et le rôle de loisirs des espaces naturels (trame verte et gestion des espaces),
  - valoriser les éléments paysagers structurants (rivières, coteaux...),
  - utiliser les espaces naturels comme des éléments structurants des liaisons entre les espaces urbanisés ;
  - gérer les espaces naturels et agricoles en associant les exploitants agricoles et forestiers et en reconnaissant la multiplicité de leur rôle (économique, gestion de l'espace, protection contre les risques naturels...).

- Une ville moins polluée :
  - promouvoir les modes de déplacements alternatifs à l'automobile,
  - promouvoir des opérations d'aménagement de haute qualité environnementale ;
  - promouvoir les approches visant à économiser l'énergie.
  
- Une meilleure prévention des risques naturels :
  - reconnaître le rôle majeur des espaces naturels, agricoles et forestiers (rôle économie-emploi, espaces de loisirs, protection contre les risques naturels),
  - lutter contre l'imperméabilisation des sols.

**– La nécessité de définir, avec méthode et pragmatisme, les espaces d'intérêt stratégique pour l'agglomération**

- Les centralités urbaines :
  - développer des synergies entre les équipements d'agglomération et les services de proximité,
  - organiser des densités et des mixités urbaines pour la desserte des secteurs bien desservis et améliorer la desserte en transports collectifs de ces pôles,
  - produire des espaces publics de qualité.
  
- Les pôles spécialisés périphériques :
  - maîtriser les coûts induits pour la collectivité des pôles spécialisés périphériques, en termes d'infrastructures et de transport,
  - caractériser et hiérarchiser ces pôles en fonction de leurs potentialités, de leurs contraintes et de leur capacité à se diversifier,
  - améliorer l'insertion paysagère, architecturale et urbaine des grands équipements.
  
- Les secteurs du renouvellement urbain sur lesquels conduire résolument une politique de renouvellement urbain favorisant une mixité des fonctions urbaine (habitat, économie, services et commerces...) :
  - les grands ensembles d'habitat collectif des années 1960 et 1970,
  - les friches industrielles.
  
- Les espaces stratégiques liés à la mise en œuvre du PDU (traversées d'agglomération, gares et parcs relais) et les entrées de ville :
  - embellir les entrées de ville et les principaux axes transversaux,
  - soigner les espaces stratégiques et les lieux d'échange (zones d'activités stratégique, domaine universitaire, gare centrale, parcs relais et autres parcs d'échange),
  - organiser les mutations urbaines le long des grands axes et autour des gares et parcs relais),
  - organiser la cohérence des actions d'aménagement liées aux infrastructures de transport et des actions de requalification ou de valorisation des espaces urbains traversés.

**Mettre en œuvre dans les territoires de l'agglomération une politique « qualitative » de développement territorial**

— Renforcer et préserver l'identité des différents territoires et mettre en œuvre les politiques de l'agglomération (logement, déplacements, équipements et services...) à travers une approche par « bassins de vie » infra-agglomération et une mise en valeur du patrimoine des communes : une agglomération forte de sa diversité et d'une préservation des avantages de la proximité.